

INFORMATIONS GENERALES & INSTRUCTIONS CONCERNANT LA RENTREE

I. RENTREE

Jeudi 03 septembre 2026 : début des cours à 8h30 à l'Amphithéâtre Déméter au RdC de l'espace St Emilion.

Il est ici précisé que tant que l'Ecole n'a pas réceptionné et vérifié la totalité des documents à fournir, il ne sera pas délivré de justificatifs d'inscription (carte d'étudiant et certificat de scolarité). Un élève dans cette situation ne sera donc pas considéré comme "inscrit" mais "en cours d'inscription" et l'accès à l'Ecole lui sera refusé conformément aux dispositions de l'article D 612-1. du Code de l'Education selon lequel « ***Nul ne peut être admis à participer en qualité d'apprenant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement*** ».

II. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Païement frais de scolarité** : paiement en ligne lors de l'inscription depuis la plateforme d'inscription Pégase (<https://ins.agro-bordeaux.pc-scol.fr/accueil>) ou par carte bleue le jour de la rentrée administrative.
- **CVEC** : s'acquitter de sa CVEC est le terme générique pour les assujettis, que vous deviez payer ou que vous bénéficiiez d'une exonération : La démarche s'effectue sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- **Equipement** : afin de suivre au mieux votre scolarité, il est fortement recommandé d'être équipé d'un ordinateur portable de type PC, sous système d'exploitation Microsoft Windows, avec au minimum 8Go de mémoire. Eviter les ordinateurs sous MAC OS, Linux ou Chrome Book, pour lesquels la compatibilité des logiciels professionnels que vous utiliserez ne sera pas assurée. Privilégiez des écrans de taille suffisamment confortable (supérieure à 14 pouces) pour une utilisation optimale des logiciels employés en formation.
- **Repas** : en accord avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires, les étudiants de Bordeaux Sciences Agro peuvent prendre leurs repas dans les restaurants universitaires de Talence (à proximité de l'Ecole).
- **Moyens de transport** : l'Ecole est desservie, depuis la place de la Victoire, par la ligne de tramway B (arrêt Montaigne/Montesquieu) puis 10 min à pied ou depuis la gare St Jean par la ligne d'autobus 31.
- **Logement** : les étudiants peuvent être logés à Bordeaux Sciences Agro. Un formulaire de demande de logement est disponible en ligne sur le site Web de l'Ecole <http://www.agro-bordeaux.fr/vie-etudiante/hebergement/>
- **Activités sportives** : pour préparer les activités sportives à BSA merci de remplir le questionnaire avec le lien ci-dessous : <https://forms.gle/1QiHHunmqCUXi5p89>

III. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

La permanence administrative aura lieu le **VENDREDI 04 sept 2026**.

Afin de fluidifier les flux, des créneaux horaires précis seront transmis le jour de la rentrée. Merci de vous y conformer.

Pendant cette journée, vous devrez **vous présenter**

à l'Amphithéâtre Déméter au RdC de l'espace St Emilion

. **AFIN DE PAYER LES FRAIS D'INSCRIPTION** par carte bleue si le paiement n'a pas été effectué en ligne via Paybox⁽¹⁾ depuis la plateforme d'inscription Pégase : (<https://ins.agro-bordeaux.pc-scol.fr/accueil>).

	Frais de scolarité
Apprentis	0 €
Boursiers	0 € (montant fixé par Arrêté Ministériel)
Autres	1990 € ⁽²⁾ (montant fixé par Arrêté Ministériel)

(1) Le paiement des frais de scolarité **peut être fractionné en 3 versements si vous avez opté pour le paiement via Paybox.**

(2) Sous réserve d'une éventuelle modification du montant des droits par arrêté ministériel

. **AFIN DE RECEVOIR** votre certificat de scolarité et votre carte d'étudiant « Aquipass ». **Ces documents vous seront remis par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante sur présentation du reçu émis par l'Agence Comptable si et seulement si le dossier de rentrée est complet.**

. **AFIN DE PRENDRE CONTACT** avec les différentes Associations de l'établissement (Cercle des élèves, Association sportive...), les mutuelles étudiantes...